



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Alerte de l'Agence nationale de sécurité sanitaire sur l'octocrylène

Question écrite n° 10215

Texte de la question

M. Vincent Ledoux attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'alerte émise par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail concernant la présence d'octocrylène, substance classée cancérigène, dans les crèmes solaires. Le 26 mai 2023, l'ANSES a transmis au Gouvernement une demande de restriction sur cette substance chimique, pour ses effets sur l'environnement, suite à une évaluation dans le cadre de la réglementation européenne REACH. Cette substance est également responsable de risques potentiels pour la santé humaine, notamment des effets de perturbateurs endocriniens. Ainsi, il lui demande si le Gouvernement compte porter cette demande au niveau européen afin de renforcer la protection solaire des citoyens en toute sécurité, dans quelles modalités et à quelle échéance.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10215

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juillet 2023](#), page 6732

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)